

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ D'EGAN-SUD**

À une séance ordinaire du conseil de la susdite municipalité, qui se tenait au bureau municipal d'Egan-Sud le lundi 7 novembre 2016 à 19 heures et à laquelle étaient présents le maire M. Neil Gagnon et les conseillers suivants: M. Ronald Bernatchez, M. Pierre Laramée, M. Jeannot Émond, M. Jean-René Martin. Les conseillers M. Patrick Feeny et M. Yvan St-Amour ont motivé leur absence.

**2016-11-R5132 Ouverture de la séance**

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Laramée, appuyé par le conseiller M. Jeannot Émond et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la présente séance soit ouverte.

Adoptée.

**2016-11-R5133 Adoption de l'ordre du jour.**

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Laramée, appuyé par le conseiller M. Ronald Bernatchez et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté tel que proposé, qu'il demeure ouvert et que les points suivants soient ajoutés :

**ORDRE DU JOUR**

- 0.1 Ouverture de la séance
- 0.2 Adoption de l'ordre du jour
- 0.3 Adoption du procès-verbal de la séance du conseil du 3 octobre 2016
- 0.4 Période de questions

**Transport**

- 300.1 Rapport de l'inspecteur municipal
- 300.2 MRC – Mun. Montcerf – INFO Route Maniwaki-Témiscamingue

**Administration générale**

- 100.1 Recherche solution pour animaux errants
- 100.2 Opération Nez-Rouge – demande contribution financière
- 100.3 Adoption règlement 2016-030 comité de sélection
- 100.4 Carrefour Jeunesse Emploi – Contribution 2016 – 500\$
- 100.5 Radio CHGA – Demande appui augmentation puissance émettrice
- 100.6 Relais pour la vie. – Présentation de l'événement

**Conseil municipal**

- 110.1 Dépôt du rapport du maire

**Gestion financière et administrative**

- 130.1 Présentation des comptes dus, à payer au 31 octobre 2016

## **Sécurité publique**

200.1 Rencontre pour évaluation des risques élevés et très élevés

## **Environnement**

### **Aménagement et urbanisme**

### **Loisirs, culture et bibliothèque**

700.1 Souper de Noël des membres du conseil – 2 décembre 2016

700.2 Noël des enfants – 8 décembre 2016

## **Correspondance officielle reçue**

### **Varia**

### **Période de questions**

### **Levée de la séance**

Adoptée.

### **2016-11-R5134 Adoption Procès-verbal séance ordinaire du 3 octobre 2016**

Il est proposé par le conseiller M.Jeannot Émond, appuyé par le conseiller M. Jean-René Martin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 octobre 2016 soit adopté tel que déposé.

Adoptée.

### **PÉRIODE DE QUESTION**

Un citoyen demande aux membres du conseil qu'elles étaient les incitatifs faits par le conseil pour attirer de nouveaux contribuables dans la municipalité.

### **2016-11-R5135 Don à opération Nez-Rouge**

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Laramée, appuyé par le conseiller M. Jean-René Martin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité accepte de faire un don au montant de 140\$ prix à même le budget discrétionnaire des membres du conseil à opération Nez-Rouge pour la saison 2016.

Adoptée.

### **2016-11-R5136 Adoption règlement 2016-030 formation comité de sélection**

Il est proposé par le conseiller M. Jeannot Émond, appuyé par le conseiller M. Ronald Bernatchez et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité adopte le règlement no : 2016-030 tel que décrit ci-dessous :

**Règlement décrétant la délégation de pouvoir à la directrice générale dans le but de former un comité de sélection pour l'adjudication des contrats à l'application à la politique de gestion contractuelle**

## Règlement no : 2016-030

ATTENDU QUE la Municipalité d'Egan-Sud a adopté par la résolution numéro 2012-12-R4120 sa politique de gestion contractuelle;

ATTENDU QUE la politique vise à assurer le plus de transparence possible au sein de la communauté;

ATTENDU QUE les articles 936.1.13 C.M. prévoient l'obligation pour le conseil municipal de déléguer, par règlement, à un fonctionnaire ou un employé, le pouvoir de former tout comité de sélection nécessaire pour étudier les soumissions reçues et faire les recommandations qui s'imposent à l'adjudication des contrats;

ATTENDU QUE la loi permet également au conseil municipal de fixer les conditions et modalités du pouvoir délégué;

ATTENDU que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 3 octobre 2016 par le conseiller M. Pierre Laramée;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller M. Jeannot Émond, appuyé par le conseiller M. Ronald Bernatchez et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le règlement numéro 2016-030 soit adopté et qu'il soit ordonné et statué comme suit :

### ARTICLE 1. DÉLÉGATION DE POUVOIR À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Le conseil municipal d'Egan-Sud délègue à la directrice générale et secrétaire-trésorière, le pouvoir de former tout comité de sélection nécessaire à l'étude des soumissions reçues et faire les recommandations qui s'imposent selon le processus prescrit par la loi.

### ARTICLE 2. CONNAISSANCES OU QUALIFICATIONS DES MEMBRES DU COMITÉ DE SÉLECTION

Que la composition de tout comité de sélection devra comprendre au moins un membre ayant des connaissances ou des qualifications dans le domaine visé par l'appel d'offres.

### ARTICLE 3. ENTRÉE EN VIGUEUR

Que le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

---

M. Neil Gagnon  
Maire

---

Madame Mariette Rochon  
Directrice générale  
Secrétaire-trésorière

Avis de motion :  
Adoption du règlement :  
Publication :  
En vigueur :

3 octobre 2016  
7 novembre 2016  
9 novembre 2016  
9 novembre 2016

Adoptée.

**2016-11-R5137 Contribution financière Carrefour Jeunesse Emploi**

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Laramée, appuyé par le conseiller M. Jeannot Émond et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité paye un montant de 500\$ au Carrefour Jeunesse emploi suite à l'entente prise pour les années 2016, 2017 et 2018.

Adoptée.

**2016-11-R5138 Radio communautaire FM de la Haute-Gatineau (CHGA-FM) – Appui à la demande d'autorisation d'augmentation de la puissance émettrice au conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC)**

ATTENDU QUE la puissance émettrice de la radio communautaire FM de la Haute-Gatineau (CHGA-FM) ne rejoint pas l'ensemble de la population de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau et que dans certains secteurs, le signal est faible ou inexistant;

ATTENDU QUE la tour actuelle, située dans la municipalité de Blue Sea et datant des années 70, est désuète et ne répond plus aux exigences du Code du bâtiment;

ATTENDU QUE la radio communautaire FM de la Haute-Gatineau (CHGA-FM) est le seul intervenant de première ligne en communication dans les situations d'urgence pour l'ensemble des municipalités de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau et ne possédant qu'un seul émetteur, elle est vulnérable en cas de panne;

ATTENDU QUE plus d'un million de véhicules transitent chaque année par le Parc La Vérendrye, et les TNO que ce soit pour le travail ou les loisirs et que présentement aucun média ne peut rejoindre ces gens advenant une situation d'urgence;

ATTENDU QUE pour ses raisons la Radio communautaire FM de la Haute-Gatineau (CHGA-FM) demande au Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) l'autorisation d'augmenter les paramètres de sa puissance émettrice;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. Jean-René Martin, appuyé par M. Pierre Laramée et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité accepte d'appuyer la Radio communautaire FM de la Haute-Gatineau (CHGA-FM) dans sa demande d'autorisation auprès du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) pour l'augmentation des paramètres de sa puissance émettrice.

Adoptée.

**DÉPÔT DU RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE**

RAPPORT DU MAIRE 2016

Mesdames,  
Messieurs,

Il me fait plaisir de vous soumettre, conformément aux dispositions de l'article 955 du Code Municipal du Québec, un rapport des activités sur la situation financière de la municipalité d'Egan-Sud.

## **États financiers et rapport de l'auditeur indépendant au 31 décembre 2015**

L'auditeur indépendant, la firme Langevin Grondin CPA inc. a confirmé qu'à l'exercice se terminant le 31 décembre 2015, la municipalité a réalisé un surplus de 15 205\$, ce qui portait le surplus accumulé non affecté à 50 234\$ et 71 003.00\$ des carrières et sablières pour un fonds réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques.

### **Loi sur le traitement des élus municipaux**

Tel que requis à l'article 11 de la Loi sur le traitement des élus municipaux, voici la rémunération qui a été attribuée aux élus municipaux pour l'exercice financier 2016 :

- la rémunération du maire est de 6 800\$ en plus de l'allocation de 3 400\$ pour un total de 10 200.00\$
- la rémunération de chaque conseiller est de 2 266.70\$ en plus de l'allocation de 1 133.30\$ pour un total de 3 400\$

### **Réalisation 2016**

Avec le programme de transfert aux municipalités d'une partie de la taxe fédérale d'accise sur l'essence, des travaux d'asphaltage ont été effectués sur le chemin des Eaux et un traitement de surface double sur les rues Labelle, Marianne et Cécile.

Grâce à une subvention de notre députée Mme Stéphanie Vallée dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal des travaux d'asphaltage et de rechargement ont été réalisés sur une partie du chemin Montcerf.

Nous travaillons en étroite collaboration avec les élus de la MRC afin de faire en sorte que la route Maniwaki-Témiscamingue, si cette route sort sur notre territoire, se fasse en s'assurant de respecter la sécurité de nos citoyens et la conformité d'un chemin capable de soutenir le transport lourd qui y circulera.

### **Loisirs et culture**

La municipalité offre toujours à ses contribuables l'accès à la bibliothèque ainsi que l'utilisation de l'aréna de Maniwaki grâce à des ententes de services.

Nous participons également au programme de ski et planche de la Vallée-de-la-Gatineau. Ce programme s'adresse aux jeunes de 9 à 16 ans. Si vous désirez inscrire votre enfant à ce programme, communiquez avec votre bureau municipal pour plus d'informations.

### **Dépense de plus de 25 000**

Conformément aux dispositions de l'article 955 du Code municipal du Québec, une liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000\$ que la municipalité a conclu depuis la dernière séance du conseil au cours de laquelle le maire a fait rapport de la situation financière de la municipalité conformément au premier alinéa ainsi qu'une liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2000\$ conclus au cours de cette période avec un même contractant

lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000\$ sont disponibles au bureau municipal.

### **Orientation pour l'année 2017**

Un 1<sup>er</sup> projet du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRCVG a été adopté en 2015. Des consultations publiques à ce sujet suivront l'adoption du second projet de règlement.

Concernant le schéma de couverture de risques nous devront embaucher une ressource qualifiée en prévention des incendies afin de procéder à l'inspection des risques élevés et très élevés de certains immeubles de la municipalité.

Des signatures d'entente avec les municipalités limitrophes devront être signées afin d'assurer un déploiement des ressources en conformité avec les objectifs du schéma de couvertures de risques.

Avec la subvention de la taxe d'accise sur l'essence et selon la programmation, des travaux seront effectués en 2017 sur la Montée Leclair.

Nous travaillerons également à trouver des subventions afin de terminer le sous-sol du bureau municipal afin d'en faire une salle communautaire.

Si la température le permet cette année, la patinoire du lac Evans devrait être fonctionnelle.

Nous tenterons de conserver le taux de taxation au plus bas niveau. Nous sommes présentement à l'élaboration du budget 2017. Les prévisions budgétaires pour l'année 2017 seront adoptées lors d'une séance spéciale qui se tiendra au bureau municipal le mercredi 14 décembre 2016 à 18 heures.

Enfin, je profite de l'occasion pour remercier la population de la municipalité d'Egan-Sud. Je désire remercier également tous les membres du conseil municipal pour leur bon travail et leur disponibilité. Nous espérons pouvoir réaliser de grandes choses pour notre belle municipalité. Je désire réitérer ma confiance envers le personnel municipal pour leur précieuse collaboration au bon fonctionnement de notre charmante et paisible municipalité.

En mon nom personnel et au nom de tous les membres du conseil je voudrais vous souhaiter un très Joyeux Noël et une très bonne année 2017.

In my name and that of our council I would like to thank you for your support. Merry Christmas and a Happy New year to all.

---

Neil Gagnon, maire  
Le 7 novembre 2016

### **2016-11-R5139 Adoption des comptes payés et à payer et salaires**

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Laramée, appuyé par le conseiller M. Jean-René Martin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les comptes suivants soient payés :

Les comptes payés au 31 octobre 2016 au montant de	97 981.54\$
Les comptes à payer au 31 oct. 2016 au montant de	28 953.66\$
Les salaires payés au 31 octobre 2016 au montant de	8 023.42\$

Adoptée.

### **ANNOTATION NO : 1**

Note au procès-verbal à l'effet que la directrice générale rencontrera un évaluateur de risques élevés et très élevés afin de se conformer à notre schéma de couverture de risque pour les incendies.

### **ANNOTATION NO : 2**

Le souper de Noël des membres du conseil ainsi que des employés se tiendra au Resto Bar Maniwaki Pizza le vendredi 2 décembre prochain.

### **ANNOTATION NO : 3**

Le Noël des enfants aura lieu à la salle de quilles Quillorama le jeudi 8 décembre 2016 de 16h30 à 19 h30.

### **2016-11-R5140 Levée de la séance**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller M. Jeannot Émond, appuyé par le conseiller M. Jean-René Martin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la présente séance soit levée. Il est 20h00.

Adoptée.

---

M. Neil Gagnon  
Maire

---

Mme Mariette Rochon  
Directrice générale  
Secrétaire-trésorière